

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°25 du 4 juillet 2008

**PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°13

ERRATUM

à l'instruction n° 384/DEF/DCSSA/AST/AME du 13 février 2008 modifiant l'instruction n° 2800/DEF/DCSSA/AST/AME du 9 novembre 2004 relative à l'organisation et au fonctionnement de la commission médicale supérieure du personnel navigant des armées.

Du 11 juin 2008

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES : *sous-direction « action scientifique et technique » ; bureau « aptitude médicale et expertise ».*

ERRATUM à l'instruction n° 384/DEF/DCSSA/AST/AME du 13 février 2008 modifiant l'instruction n° 2800/DEF/DCSSA/AST/AME du 9 novembre 2004 relative à l'organisation et au fonctionnement de la commission médicale supérieure du personnel navigant des armées.

Du 11 juin 2008

NOR D E F E 0 8 5 0 8 2 1 Z

Texte modifié :

Instruction n° 384/DEF/DCSSA/AST/AME du 13 février 2008 (BOC N°21 du 6 juin 2008, texte 4.)

Référence de publication : BOC N°25 du 4 juillet 2008, texte 13.

Point 2.2.2.

Au lieu de :

« Après le deuxième alinéa, ajouter l'article 2 suivant : »,

Lire :

« Après le dernier alinéa, ajouter l'article 2 suivant : ».